

## Tiré – à – part

**Francis Aubert, Jean-Paul Daubard et Thérèse Volay**

- Les interventions des collectivités territoriales en faveur du milieu rural

*NEE n°20, mars 2004, pp. 107-126*

### Résumé

La décentralisation a ouvert de larges opportunités d'action aux collectivités territoriales dans le domaine de l'intervention en faveur des espaces ruraux. L'identification de ces dépenses soulève des difficultés d'ordre méthodologique, tenant principalement à des problèmes de définition. Il s'agit en effet en premier lieu de définir avec précision la portion de territoire couvert par le terme d' "espace rural" ; deux approches classiques (*communes rurales* vs. *espace à dominante rurale*) ont été ici retenues. La délimitation du champ des politiques relevant effectivement des affaires rurales conduit à retenir quatre types de mesures : celles *affichées comme rurales* ; celles *rurales par nature* ; celles *rurales par définition* ; celles enfin qui, bien que non territorialisées, touchent de fait les populations et les territoires ruraux et dont l'évaluation nécessite alors de choisir une clef de répartition pertinente. La méthodologie ainsi mise au point a pu être testée sur cinq départements et les cinq régions correspondantes.



---

Direction des Affaires Financières

---

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

---

## NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**Directrice de la publication** : Mireille RIOU-CANALS, DAF

**Rédacteur en chef** : Bruno VINDEL, DAF

**Secrétariat** : Nancy DIOP, DAF

**Membres du comité de rédaction :**

Éric BARDON, SCOM

Véronique BORZEIX, DPEI

Philippe BOYER, DAF

Bernard DECHAMBRE, DAF

Alain BLOGOWSKI, DGAL

Jacques LOYAT, DGER

Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI

Sylvain MOREAU, DAF

Laurent PIET, DAF

Nathanaël PINGAULT, DGFAR

Évelyne SIROTA, DAF

**Composition** : DAF/SDEPE

**Impression** : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,  
de la Pêche et des Affaires rurales

Dépôt légal : à parution

**ISSN** : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES EN FAVEUR DU MILIEU RURAL**

**Francis Aubert, Jean-Paul Daubard, Thérèse Volay**

ENESAD

Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux  
CESAER/Unité Mixte INRA-ENESAD

## **L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE**

*La décentralisation a ouvert de larges opportunités d'action aux collectivités territoriales dans le domaine de l'intervention en faveur des espaces ruraux, leur permettant d'apporter un complément aux politiques publiques nationales et communautaires. L'identification de ces dépenses en vue de leur étude soulève plusieurs difficultés d'ordre méthodologique que ce travail a permis de mettre en évidence.*

*En premier lieu, il s'avère nécessaire de définir le terme d'"espace rural", afin de circonscrire précisément la portion de territoire concernée. En pratique, on rencontre classiquement deux définitions : l'une identifie les communes rurales comme celles regroupant moins de 2000 habitants agglomérés ; l'autre s'appuie sur la localisation des emplois et les migrations domicile-travail pour définir l'espace à dominante rurale. Ces deux approches conduisant à des ensembles territoriaux en général très différents bien que complémentaires, il a été décidé ici de présenter les résultats selon ces deux définitions.*

*Il faut ensuite délimiter avec soin le champ des politiques relevant effectivement des "affaires rurales". La diversité des appréhensions locales dans ce domaine conduit à une typologie en quatre catégories de politiques : 1- celles qui sont affichées comme rurales par la collectivité ("habitat rural"...); 2- celles qui sont rurales par nature car s'appliquant à des objets essentiellement localisés dans l'espace rural (espace agricole, forêts...); 3- celles qui sont rurales par définition car s'adressant à des zones de l'espace rural tel qu'on vient de le définir ; 4- celles enfin qui, bien que non spécifiquement imputables à un territoire ou une population déterminés, touchent de fait les personnes ou les biens de l'espace rural. Dans ce dernier cas, l'absence d'enregistrement systématique des bénéficiaires et de leur localisation rend nécessaire le choix d'une clef de répartition permettant de déterminer la part de ces dépenses "indifférenciées" effectivement affectée au rural.*

*Les dépenses des collectivités en faveur du rural, dont l'origine est aussi bien réglementaire, obligatoire ou facultative que de l'initiative propre de l'autorité locale, comportent dès lors trois composantes : les dépenses agricoles et sylvicoles, les autres dépenses rurales identifiées et la partie affectée au rural des dépenses indifférenciées.*

*La méthodologie mise au point a été appliquée à cinq départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor, Indre et Saône-et-Loire) et aux cinq régions correspondantes (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Bretagne, Centre et Bourgogne). On constate tout d'abord que l'importance des dépenses en faveur du rural dans le budget de ces collectivités dépend du type d'institution : élevée dans les départements (entre 25 et 50% du budget), elle est plus faible dans les régions (entre 15 et 30%). Par ailleurs, la part dominante des mesures non spécifiques au sein des dépenses en faveur du rural (entre 60 et 95%) traduit la faible différenciation territoriale des interventions des collectivités, mais fait jouer dès lors un rôle central au choix de la clef forfaitaire de répartition nécessaire pour affecter ce type de dépenses.*

*Une application généralisée et systématique de cette méthode soulèverait trop de difficultés ; une mise en œuvre périodique permettrait en revanche un suivi quantitatif du soutien au rural des collectivités locales. Associé à une analyse qualitative en termes d'efficacité, d'efficience et d'innovation, un tel suivi permettrait de mieux cerner les théories d'action des collectivités locales françaises aux différents échelons de gouvernance.*

## **LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN FAVEUR DES ESPACES RURAUX**

---

Les espaces ruraux bénéficient de sollicitudes particulières de la part des autorités publiques en raison de difficultés d'administration et de développement traduisant l'évolution des formes d'intégration de ces espaces dans une société urbanisée. L'adaptation des missions de service public et l'activation de leviers de développement local sont les deux axes principaux à partir desquels s'organise l'intervention publique, aux différents échelons territoriaux. Le mouvement de décentralisation a en effet ouvert aux collectivités territoriales de larges opportunités d'action en faveur des espaces ruraux, et elles ont effectivement mis à profit ces nouvelles prérogatives pour intervenir de façon significative, en complément aux politiques de l'Union européenne et de l'État.

Le ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales a rempli un rôle historique dans le développement des espaces ruraux et conserve à ce jour d'importantes compétences en ce domaine ; il lui est apparu de ce fait intéressant d'élargir la démarche menée sur les concours publics des collectivités territoriales à l'agriculture (cf. article dans ce même numéro) pour tenter de mesurer leur contribution à l'équipement et au développement du milieu rural. Le cahier de charges de l'étude dont il est ici rendu compte demande ainsi d'identifier, sur un nombre limité de collectivités -départements et régions- les mesures de développement rural et d'effectuer un relevé des contributions financières correspondantes. L'objectif n'est pas tant de produire des résultats chiffrés exploitables en l'état que de contribuer à la mise au point d'une méthode qui puisse être opérationnelle sur l'ensemble du territoire national, permettant à l'avenir de suivre les politiques menées par ces collectivités en direction du milieu rural, en termes de mesures privilégiées et de montants financiers alloués. Cette démarche du Ministère fait écho aux préoccupations de la DATAR, transcrites dans la démarche Prospective 2020 pour les « espaces naturels et ruraux » (cf. DATAR, 2001), et à celles du Commissariat Général du Plan, qui ont donné lieu à la conduite de l'évaluation des politiques rurales de la dernière décennie (cf. Perrin, 2003).

Nous exposons successivement la méthode qui a été expérimentée sur dix collectivités, soit cinq départements et cinq régions, puis les résultats obtenus. La présentation des résultats insiste sur la dimension méthodologique de ce test pour envisager finalement une extension éventuelle à l'ensemble des collectivités territoriales françaises.

### **A LA RECHERCHE D'UNE MÉTHODE**

Pour mener à bien l'identification des dépenses de collectivités territoriales à destination du milieu rural, il est nécessaire de s'accorder sur un certain nombre de définitions ou, tout au moins, de préciser les conventions à partir desquelles les repérages et collectes de données peuvent être effectués. En effet, on ne peut définir une politique de développement rural de la même manière qu'une politique agricole ou une politique du logement, car celles-ci sont constituées autour d'un objet techniquement identifiable et socialement reconnu, même si la

formulation des problèmes à traiter et des solutions à privilégier restent le plus souvent en discussion. Dans le cas du développement rural, on met en jeu un sous-ensemble du territoire national qui connaît des difficultés particulières -et présente aussi des atouts spécifiques-, en faveur duquel une grande variété d'outils d'intervention publique peut être mobilisée (cf. Aubert *et al.*, 2002). Il s'agit en fait d'une catégorie spatiale définie par la nature des problèmes qui la caractérisent, que l'on peut attacher en première analyse à la faible densité démographique et à l'éloignement, et pour la résorption desquels la volonté publique mobilise des transferts selon une logique d'appui au développement. D'un point de vue méthodologique, il est nécessaire de traiter les imprécisions qui découlent de cette ambition, spécialement pour circonscrire le champ concerné et pour classer les données relevées.

### **Comment repérer les mesures qui composent les politiques rurales ?**

Sans traiter ici de plain-pied la difficile question de la définition du « rural », notons la distinction essentielle selon le registre de classement : est-ce que l'on part d'une « critériologie » la plus objectivée possible, à partir de laquelle chaque commune ou site de France peut être classée dans une taxonomie robuste, ou est-ce que l'on considère en premier lieu la manière dont les acteurs concernés qualifient les espaces en question<sup>1</sup> ? De façon pratique, doit-on procéder de manière inductive en considérant comme faisant partie de la politique rurale toute mesure qui est déclarée « rurale » par telle collectivité locale ? Ou, *a contrario*, doit-on adopter une démarche déductive qui identifie les politiques rurales aux interventions destinées aux points du territoire que nous définissons au préalable comme « rural » ?

On conçoit bien que la façon selon laquelle le rural est délimité déterminera l'étendue du domaine du développement rural et, *in fine*, le contenu et l'amplitude de l'intervention publique qui lui est consacrée. La définition statistique classique, considérant comme rurales les communes de moins de 2000 habitants agglomérés<sup>2</sup>, prend en compte des communes des périphéries urbaines ; une tentative a donc été faite<sup>3</sup> pour définir un *espace à dominante rurale* à partir de la localisation des emplois et des migrations alternantes de travail : elle a permis de délimiter des zones et des populations qui ne recoupent pas entièrement les précédentes, et sont en général plus réduites. Au niveau national comme dans les collectivités étudiées, l'adoption de l'une ou l'autre définition génère des ensembles très différents.

Pour une collectivité donnée, l'appréhension de ce qui relève des affaires rurales et des problèmes qui leur correspondent dépend de la situation objective du mode d'occupation de l'espace mais aussi de critères socio-historiques qui en influencent la perception. Les disparités locales mettent en jeu les rapports ville-campagne sur des registres différents qui engagent les formes spatiales de concentration de la population et des activités, la répartition des activités, des milieux mis en valeur, etc. Ces différences donnent lieu à une mise en problème variable selon l'histoire de la zone et sa configuration politique. On peut donc s'attendre à une diversité

---

<sup>1</sup> Sur les différentes approches de la ruralité, cf. Blanc, 1997.

<sup>2</sup> Cette définition, basée sur la population agglomérée, repose en fait sur la notion d'unité urbaine, ensemble de communes agglomérant au moins 2000 habitants en respectant un critère de continuité de l'habitat – moins de 200 mètres. Sont réputées « urbaines » toutes les communes qui appartiennent à une unité urbaine, et les autres sont classées « rurales ».

<sup>3</sup> Le zonage en aires urbaines (ZAU), créé en 1996 par l'INSEE, définit l'espace à dominante rurale comme ensemble des communes qui comptent moins de 5000 emplois et des communes dont moins de 40% des actifs travaillent dans un pôle d'emploi. Plus positivement, un complément rural, élaboré par l'INRA (cf. Schmitt et Perrier-Cornet, 1998), distingue les pôles ruraux (au moins 2000 emplois - une modification intervenue en 2002 réduit de seuil à 1500 emplois), le rural sous faible influence urbaine (catégorie supprimée en 2002) et le rural isolé.

importante des représentations locales du rural et de la formulation des problèmes qui lui sont attachés par les Conseils généraux et régionaux.

L'objectif n'est pas ici de trancher entre des options assez nettement disjointes, voire contradictoires, de ce qu'est le rural aujourd'hui, mais de prendre en compte la variété des situations et des approches à partir desquelles les régions et départements français conçoivent et mettent en œuvre des politiques qui concernent explicitement le rural ou dont l'impact sur le développement rural nous paraît particulièrement important. Concrètement, cela signifie que nous retenons comme constitutives de l'assiette des dépenses « rurales », les mesures qui relèvent de différents critères complémentaires :

- certaines mesures sont **affichées comme rurales** dans l'intitulé même que leur a donné la collectivité : « habitat rural », « voirie rurale », « commerce rural », « foyer rural », « contrat rural », etc. ;
- d'autres s'appliquent à des interventions induites par des biens qui sont localisés quasi exclusivement dans le milieu rural (la surface agricole, la forêt, les rivières, l'espace naturel, le patrimoine vernaculaire, etc.) ; ces mesures peuvent être considérées comme **rurales par nature** ;
- d'autres enfin s'adressent à des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés ou à des zones qui répondent à d'autres délimitations statistiques ou réglementaires du territoire rural : elles peuvent être considérées comme **rurales par définition**.

À côté de ces sous-ensembles assez facilement identifiables, la plupart des autres interventions ne sont pas imputables à un espace ou à une population déterminés, bien qu'elles touchent les personnes et les biens localisés en milieu rural ; dans ce cas, des critères de répartition doivent être recherchés pour affecter les dépenses aux différentes catégories d'espaces.

### **Comment déterminer les dépenses affectées au milieu rural ?**

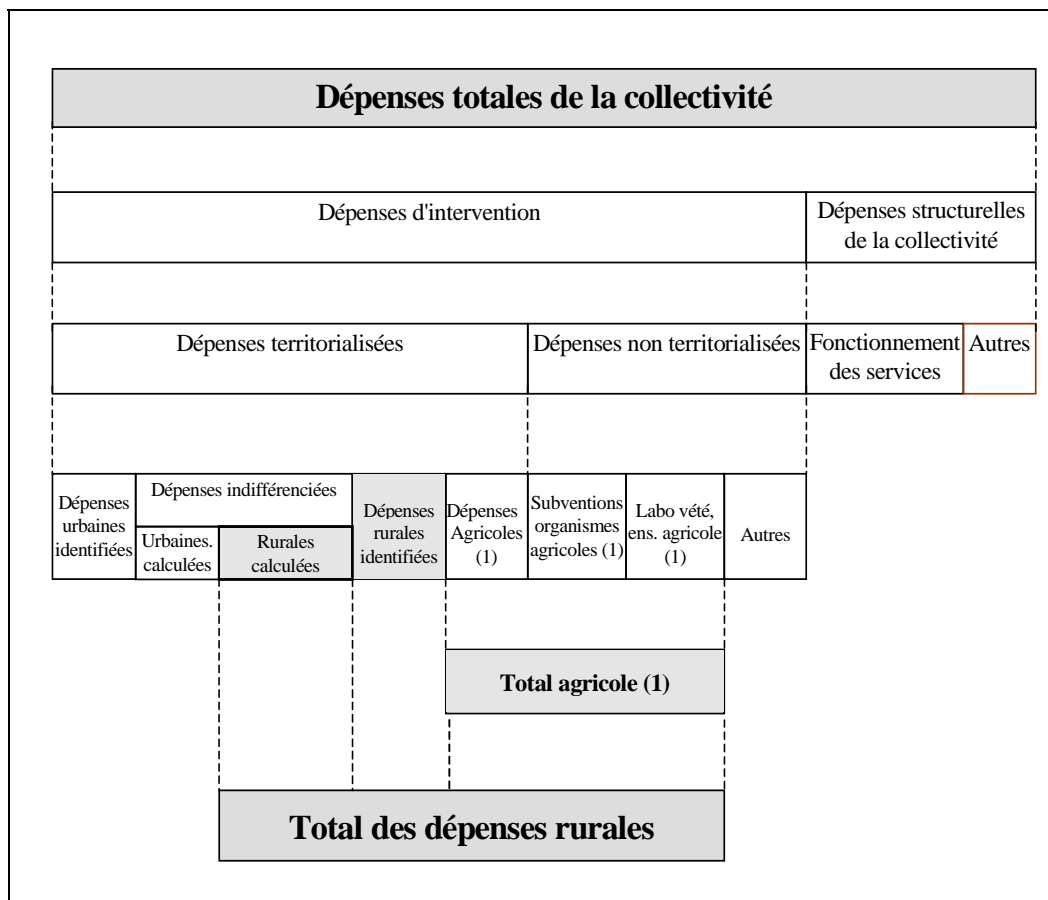
Partant des dépenses totales du département ou de la région, connues par le compte administratif de l'année, on cherche d'abord à isoler les dépenses d'intervention des dépenses de structure (dette, bâtiments, personnel, fonctionnement des assemblées), ces dernières n'étant pas prises en compte dans la présente étude. Les dépenses d'intervention sont à leur tour décomposées : on s'efforce de distinguer celles qui relèvent de l'agriculture et de la forêt (elles ont été notées très précisément à l'occasion de l'étude des concours publics des collectivités territoriales à l'agriculture), les autres dépenses rurales, que ce soit par affichage, par nature ou par définition, celles qui concernent notoirement le territoire urbain, celles qui sont indifférenciées sur l'ensemble du territoire, enfin celles qui ne sont pas territorialisées<sup>4</sup>.

On considère que les dépenses bénéficiant au milieu rural sont constituées de la somme de trois catégories : les dépenses agricoles et sylvicoles, les autres dépenses rurales et une partie des dépenses indifférenciées, déterminée par un ratio représentatif de l'importance du rural dans la collectivité analysée. Le schéma d'ensemble de la démarche est présenté dans la figure 1.

---

<sup>4</sup> Cette dernière catégorie regroupe l'ensemble des dépenses qui ne comportent pas de dimension territoriale, tout au moins directe, comme les relations internationales et la communication ; elles ne sont pas prises en compte dans l'inventaire des dépenses rurales. Nous les distinguons des dépenses liées à des actions territorialisées indifférenciées, c'est-à-dire que l'on ne peut relier a priori aux espaces ruraux ou urbains ; citons les exemples de la voirie ou des transports scolaires. Dans ce cas, le rapport aux différents territoires est à préciser, la construction de clés de ventilation constituant l'une des difficultés méthodologiques du présent travail.

Figure 1 – La structure des dépenses d'une collectivité territoriale



(1) : Ces dépenses sont identifiées dans l'étude des concours publics des collectivités territoriales à l'agriculture.  
 NB : La taille des encadrés des différents types de dépenses n'est pas représentative de leur volume financier.

### Comment classer les dépenses affectées aux espaces ruraux ?

L'inventaire des aides au milieu rural ainsi constitué recouvre une large palette de domaines d'intervention qui concernent tant les conditions de vie que les activités productives des territoires visés. La nomenclature à partir de laquelle les dépenses en jeu sont ventilées est élaborée sur la base du classement conventionnel utilisé dans les documents budgétaires, en cohérence avec les normes de la comptabilité publique française et avec la classification européenne<sup>5</sup>. La grille de classement est présentée en annexe 1. Les postes retenus prennent en compte d'abord les activités qui peuvent être localisées en milieu rural (en notant que l'agriculture et la forêt, activités directement concernées, sont traitées dans l'étude spécifique), ensuite le champ des services et équipements publics, de l'urbanisme et du logement, de l'environnement, de l'action sociale culturelle et sanitaire, de l'emploi, enfin les éventuels programmes territoriaux financés par la collectivité (cf. tableau 1).

<sup>5</sup> La nomenclature européenne est en particulier utilisée pour présenter les dépenses relevant du Plan de Développement Rural National (PDRN), appelé couramment le deuxième pilier de la Politique agricole commune.



Tableau 1 – Nomenclature des aides non-agricoles aux espaces ruraux

<p><b>3.1 - Développement des Activités industrielles et artisanales</b>  Aides aux entreprises pour l'investissement matériel  Aides aux entreprises pour les investissements immatériels  Encouragement aux actions collectives</p> <p><b>3.2 - Développement du tourisme rural</b>  Aides à l'hébergement  Valorisation du patrimoine, équipements et activités touristiques  Organisation des acteurs du tourisme, promotion</p> <p><b>3.3 – Soutien aux commerces et aux services privés</b>  Aides directes aux entreprises  Actions collectives</p> <p><b>3.4 - Équipements et services publics</b>  Services essentiels pour la population rurale  Scolarité : primaire, secondaire, supérieur et formation  Autres (gendarmerie, sécurité et police, transports ferroviaire, routier, etc.)</p> <p><b>3.5 - Urbanisme et logement</b>  Création ou amélioration de logements  Rénovation et amélioration des villages</p> <p><b>3.6 - Préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine</b>  Protection des ressources en eau, aménagement des cours et plans d'eau  Protection et gestion des espaces naturels  Autres actions environnementales</p> <p><b>3.7 - Action sociale, sanitaire et culturelle</b>  Action sociale  Action sanitaire  Action culturelle et sportive</p> <p><b>3.8 - Actions en faveur de l'emploi</b></p> <p><b>3.9 - Autres actions</b>  Programmes territoriaux (PNR, Pays, etc.)  Autres actions non ventilables (urgence, etc.)</p>
--

Il est important de noter que toutes les dépenses consenties par les collectivités territoriales étudiées sont prises en compte, dès lors qu'elles rentrent dans le champ d'étude, sans référence à la nature des prérogatives dont les collectivités font usage. Sont ainsi relevées, sans distinction, les dépenses qui renvoient à des compétences réglementaires, obligatoires ou facultatives, ainsi que les dépenses qui résultent d'actions menées de façon plus autonome par l'autorité locale. La présente nomenclature permet en revanche de classer les interventions par destination, ce qui est requis pour avancer dans l'exploration des dépenses destinées au milieu rural.

### **Comment attribuer aux espaces ruraux une partie des dépenses indifférenciées ?**

Les dépenses dont la destination n'est pas spécifiée pour une catégorie particulière d'espaces mais qui concernent directement l'espace rural se révèlent dominantes lors des dépouillements.

Dans le but de constituer une image la plus précise possible des interventions des collectivités locales en faveur du rural, l'exercice méthodologique consiste alors à tenter de distinguer la partie des dépenses indifférenciées qui bénéficie aux espaces ruraux. Pour les aides publiques dont la localisation exacte des bénéficiaires finaux est trop difficile<sup>6</sup>, c'est une affectation forfaitaire qui est envisagée, en référence à des ratios de structure qui permettent de discerner la part du rural dans la région ou le département considéré. L'espace rural se caractérisant notamment par la faible densité démographique, les ratios de population et de surface apparaissent a priori pertinents ; mais d'autres critères peuvent être aussi recherchés.

Les critères démographiques semblent ainsi bien adaptés aux dépenses dont le montant est proportionné au nombre d'habitants - l'action sociale et culturelle, l'urbanisme ou le logement. En revanche, pour certains équipements et services publics comme l'adduction d'eau, la voirie ou la collecte des déchets, un surcoût existe en milieu rural du fait de la dispersion des implantations humaines et les critères de surface apparaissent donc plus pertinents. Pour les activités économiques, les ratios de surface comme de population sont mal adaptés : il faudrait disposer d'indicateurs de valeur ajoutée ou de l'effectif employé par activité ; à défaut, on se rabat sur l'indicateur de population, adapté au commerce et aux services à la population. Pour le tourisme toutefois, on dispose dans l'inventaire communal de la capacité d'hébergement, reflet de l'activité touristique de la zone. Le tableau suivant présente les critères retenus par catégorie de dépenses.

Tableau 2 – *Critères de pondération selon le domaine d'intervention*

Domaines		Critères de pondération
3.1	Industrie	Population
3.2	Tourisme	Capacité d'hébergement
3.3	Commerce et services privés	Population
3.4	Équipements et services publics	
	3.4.1 Services à la population : Réseaux, voirie	Surface
	Déchets, assainissement	Population
	3.4.2 Scolarité : Scolarité, formation	Population
	Transports scolaires	Surface
	3.4.3 Autres : Sécurité, police, équipements portuaires	Population
	Transports	Surface
3.5	Urbanisme, logement	Population
3.6	Environnement : Sensibilisation	Population
	Eau, espaces naturels	Surface
3.7	Action sanitaire, sociale et culturelle	Population
3.8	Action sur l'emploi	Population
3.9	Programmes territoriaux : Équipements	Surface
	Fonds d'intervention rapide, fonctionnement	Population

Quant au champ à retenir, chaque définition du milieu rural présente des limites : la première (les communes de moins de 2000 habitants agglomérés) présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte, dès qu'ils dépassent 2000 habitants, les pôles ruraux sur lesquels s'appuie souvent la politique des régions et des départements pour soutenir le développement rural. Quant à la seconde, en rattachant aux agglomérations les auréoles des migrations quotidiennes de travail, elle exclut du rural une fraction importante des espaces de faible densité, où le coût des équipements publics reste pourtant aussi élevé qu'en rural éloigné ; de plus, dans certains départements, elle fait presque disparaître l'espace rural, ne permettant plus d'affecter des

<sup>6</sup> L'opération est en principe réalisable mais extrêmement coûteuse, car l'information contenue dans les mandats administratifs se révèle insuffisante, dans la mesure où ce sont fréquemment des structures intermédiaires qui reçoivent les aides publiques pour ensuite les redistribuer aux destinataires finaux.

dépenses pourtant affichées comme rurales par la collectivité. Elle présente l'avantage de prendre en compte les pôles ruraux, dès lors qu'ils ont un pouvoir structurant par l'emploi. Le choix entre les deux délimitations du milieu rural entraîne de telles différences de surface et de population (cf. tableau infra) qu'il a été finalement décidé de présenter les résultats selon les deux définitions.

*Tableau 3 – Critères d'appréciation du rural selon la définition retenue (en %)*

<b>Critères</b>	<b>Communes rurales</b>	<b>Espace à dominante rurale</b>
Population SDC 1999	24,5	18,0
Superficie	81,6	58,9
Nombre de communes	83,7	50,7
Capacité d'accueil	46,7	57,0

Sources : INSEE, RP 1999 – INSEE et SCEES, Inventaire Communal 1998

### **Comment collecter et traiter les données ?**

Cinq départements ont été choisis pour la diversité de leur situation géographique et des caractéristiques de leurs espaces ruraux : il s'agit de l'Ardèche, de l'Aveyron, des Côtes-d'Armor, de l'Indre et de la Saône-et-Loire. Les cinq régions dans lesquelles ils sont situés ont été également analysées. La collecte des comptes administratifs de ces dix collectivités a été effectuée par le Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales, à l'occasion de l'étude sur les aides agricoles.

Le contenu de ces comptes, malgré une structure normalisée (M 51), s'est révélé très hétérogène selon la collectivité analysée. Leur dépouillement a néanmoins permis de procéder à la distinction des dépenses telle qu'indiqué dans la figure 1, nécessitant parfois la consultation de documents complémentaires (compte-rendu des services, catalogue des aides, pour certaines régions liste des mandats de paiement), et la ventilation des dépenses rurales a été effectuée selon la nomenclature présentée dans le tableau 1. Pour approcher les dépenses nettes, les recettes correspondantes ont été déduites pour chaque rubrique, chaque fois qu'il y avait lieu.

L'ensemble de la démarche de collecte des informations comptables et de leur exploitation a été conduite en conditions réelles, moins pour produire des données chiffrées relatives aux collectivités étudiées que pour analyser les difficultés et contraintes propres à l'exercice en visant sa généralisation à tous les départements et régions français. Selon cette perspective, la présentation des résultats privilégie les enseignements méthodologiques, au détriment relatif des apports plus factuels de l'étude.

## **LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMARCHE**

Les collectivités territoriales étudiées ont été choisies de manière à couvrir au mieux l'étendue de la diversité des situations du rural que l'on rencontre sur le territoire national ; la place de l'agriculture, l'étendue des villes, les spécialisations touristiques ou industrielles, le milieu biophysique, l'organisation politique et administrative, constituent autant de dimensions de cette variété. Les caractéristiques des départements et régions retenus permettent de composer une image, certes incomplète, de la variété des situations locales. De ces différences découlent des valeurs des coefficients de pondération également distincts, tels que précisés dans le tableau 4.

Tableau 4 – *Caractéristiques générales et critères de pondération des collectivités étudiées (en %)*

Critères Définition du rural Collectivité étudiée	Population		Surface		Capacité d'accueil	
	communes rurales	Communes de l'espace à dominante rurale	Communes rurales	communes de l'espace à dominante rurale	communes rurales	communes de l'espace à dominante rurale
<b>Départements</b>						
Ardèche	47,8	33,6	88,2	66,2	80,7	77,7
Aveyron	54,1	49,7	90,5	81,8	81,8	72,8
Côtes-d'Armor	46,1	40,5	81,9	71,4	33,9	54,1
Indre	45,0	51,0	88,5	72,3	60,7	77,8
Saône et Loire	40,8	33,6	87,1	60,0	57,0	59,5
<b>Régions</b>						
Rhône-Alpes	22,6	13,9	77,7	50,9	61,5	59,5
Midi-Pyrénées	35,5	33,4	86,8	74,8	69,4	76,1
Bretagne	33,5	28,5	75,5	59,1	37,3	54,3
Centre	34,1	27,6	84,4	56,8	46,3	47,3
Bourgogne	48,7	32,9	90,9	66,3	59,6	59,7
<b>France entière</b>	<b>24,5</b>	<b>18,5</b>	<b>81,6</b>	<b>58,9</b>	<b>46,7</b>	<b>57,0</b>

Sources : INSEE, RP 99 – INSEE-SCEES, Inventaire communal 1998

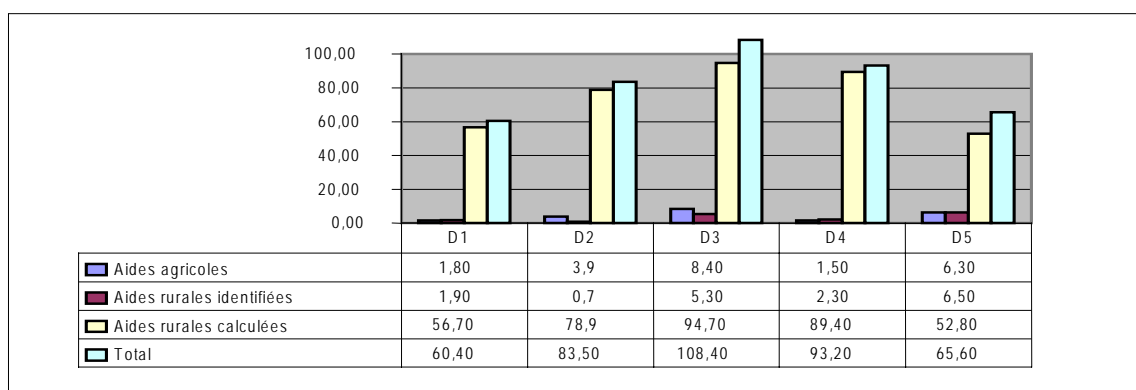
Dans les départements, la population de l'espace à dominante rurale est toujours inférieure à celle des communes rurales, sauf dans l'Indre. S'agissant de la surface, celle de l'espace à dominante rurale est toujours inférieure, mais c'est en Ardèche et en Saône-et-Loire que la différence entre les deux définitions est la plus forte. La capacité d'accueil de l'espace à dominante rurale est supérieure à celle des communes rurales dans 2 départements (Indre, Côtes-d'Armor et Saône-et-Loire) et dans toutes les régions à l'exception de Rhône-Alpes.

### **L'identification directe du caractère rural des concours est rarement possible**

L'examen détaillé des comptes administratifs des dix collectivités sélectionnées a permis de ventiler les dépenses selon les différentes rubriques envisagées. Ainsi, on a pu distinguer les dépenses rurales « identifiées », qui composent la politique rurale explicite de la collectivité, et les dépenses rurales « calculées », nous renseignant sur les aides effectivement orientées sur le milieu rural, le tout selon les deux définitions du milieu rural utilisées. Il apparaît que départements et régions distinguent peu dans leurs interventions celles qui sont relatives au rural. Traditionnellement, quelques mesures sont affichées « rurales », surtout dans le domaine des équipements, du tourisme, de l'urbanisme et de l'environnement. Les autres secteurs n'affichent qu'exceptionnellement l'épithète rural ; mais le même phénomène existant pour le milieu urbain, on peut l'expliquer par la faible différenciation territoriale des politiques des collectivités locales, dans les domaines concernés.

Pour l'espace à dominante rurale par exemple, on a la répartition suivante des types de concours dans les départements et régions (voir aussi annexe 2) :

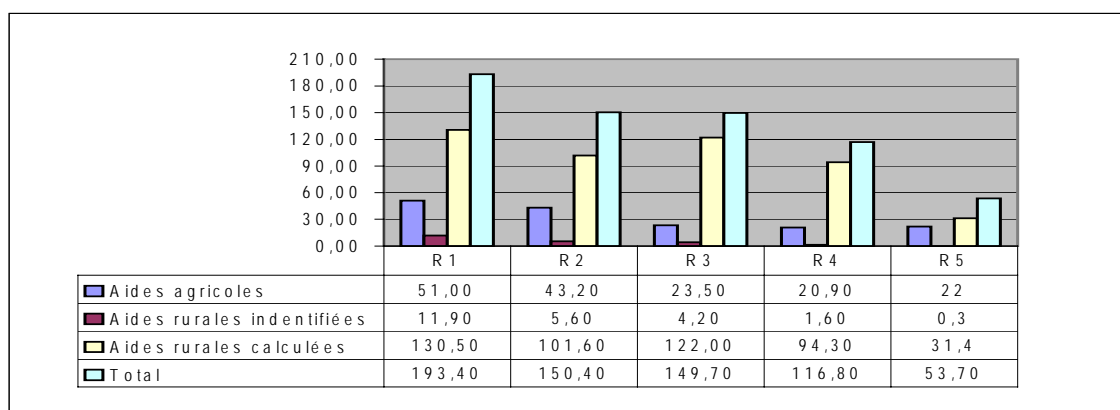
Figure 2 – Répartition des types de dépenses rurales des départements en faveur du rural défini par la catégorie « espace à dominante rurale » (en millions d'euros)



D1 : Ardèche, D2 : Aveyron, D3 : Côtes-d'Armor, D4 : Indre, D5 : Saône et Loire

source : comptes administratifs 2000

Figure 3 – Répartition des types de dépenses des régions en faveur du rural défini par la catégorie « espace à dominante rurale » (en millions d'euros)



R1 : Rhône-Alpes, R2 : Midi-Pyrénées, R3 : Bretagne, R4 : Centre, R5 : Bourgogne

Très variable d'une collectivité à l'autre, le montant des concours au rural, hors dépenses calculées, atteint dans les départements un niveau équivalent à celui des concours agricoles (à l'exception de l'Aveyron). Dans les régions, les aides calculées correspondant au rural sont d'un niveau comparable aux montants attribués dans les départements. Mais l'importance plus forte des concours agricoles consentis par les régions explique pourquoi, comparativement, les dépenses calculées apparaissent plus réduites. Pour les départements comme pour les régions, la proportion d'aides calculées est très largement dominante et connaît des variations locales importantes : elles représentent de 80 à 94 % de l'ensemble des dépenses rurales des départements, de 58 à 82 % dans le cas des régions<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Ces valeurs sont sensibles à la définition du rural qui est utilisée : elles sont plus élevées lorsque l'on retient la notion de communes rurales sauf dans un département où l'espace à dominante rurale est plus étendu et plus peuplé que celui des communes classées rurales – il s'agit du département de l'Indre.

### **Plus de la moitié des concours pour l'effort d'équipement**

La répartition des dépenses destinées au milieu rural par domaine d'intervention fait apparaître des différences significatives selon le type de collectivité et assez peu de dissemblances au sein de chacun des types (cf. annexe 3). Ce constat est logique dans la mesure où l'on donne un rôle important aux compétences obligatoires dans les dépenses « calculées », qui pèsent très lourd dans les comptes des collectivités territoriales.

Les interventions des départements sont consacrées majoritairement à deux postes : équipements publics, qu'ils soient encouragés en raison de leurs compétences obligatoires (voirie, collèges, transports routiers de personnes), ou facultatives (subventions aux communes), et actions sociales (compétence obligatoire). Mais d'autres interventions sont exercées aussi en direction de l'agriculture (certaines comme le laboratoire départemental étant obligatoires), du tourisme et des entreprises (compétences facultatives).

Les dépenses des régions sont consacrées d'abord aux équipements et services publics (environ la moitié). Cela correspond notamment à la charge des lycées et de la formation, mais la proportion des concours à l'agriculture est plus importante que pour les départements (de 15 à 40 % selon les régions). Des interventions diversifiées, même si elles sont de proportion modeste, s'adressent aux entreprises, à l'environnement (notamment par les PNR), aux secteurs touristique et culturel ; plusieurs régions financent en outre des programmes territoriaux mis en œuvre essentiellement en milieu rural.

### **Une attention au milieu rural fort hétérogène**

Ces concours publics au milieu rural sont à comparer aux dépenses totales réelles de chaque famille de collectivité (cf. annexe 4). Dans les départements, la part que l'on peut affecter au rural est considérable et varie, selon les départements de 34 à 46 %, ou de 26 à 44 % selon que l'on parle de communes rurales ou d'espace à dominante rurale. Une forte et ancienne tradition ainsi qu'un mode de scrutin et de découplage électoral favorable à l'expression des intérêts ruraux, peuvent expliquer l'importance des aides rurales. La proportion est moins importante pour les régions qui n'ont pas les mêmes déterminants : elle représente entre 20 et 32 % des dépenses réelles si l'on évalue l'aide aux communes rurales, ou de 15 à 30 % si l'on évalue l'aide à l'espace à dominante rurale.

Par ailleurs, la part des concours calculés que l'on attribue au rural varie, par habitant, de 431 à 663 € *per capita* dans le cas des départements, et de 93 à 247 € dans le cas des régions (cf. annexe 4). Pour les départements, le montant est d'autant plus élevé que la proportion de population rurale est forte, ce qui met en avant le caractère déterminant des équipements et services publics locaux que cette collectivité doit assurer sur toute son aire d'action. Dans le cas des régions, la dispersion des valeurs est beaucoup plus grande ; les différences peuvent s'expliquer, outre le choix politique de la collectivité, par le potentiel économique différent des collectivités : tout se passe comme si les régions à fort potentiel économique disposaient des moyens de transfert mobilisables pour intervenir tout spécialement au bénéfice du milieu rural.

## LA LEÇON DE L'EXPÉRIMENTATION : LES LIMITES D'UNE MÉTHODE

L'exercice a montré l'intérêt, mais aussi les limites d'une démarche d'investigation comptable. La mise au point d'une méthode et d'un cadre de dépouillement s'est avérée riche d'enseignements d'un point de vue méthodologique, permettant d'envisager à terme une analyse quantitative comparée entre collectivités et un suivi de l'évolution dans le temps des dépenses des collectivités territoriales en faveur du milieu rural. Le recours aux informations contenues dans les comptes administratifs, le discernement des champs concernés par le développement rural, le recueil et l'analyse des données selon les nomenclatures adaptées aux domaines couverts sont autant d'acquis de cette étude.

Toutefois, leur mobilisation pour la mise au point d'un tableau de bord territorialisé des politiques rurales demeure problématique. En effet, l'investigation sur un nombre limité de collectivités souligne l'extrême difficulté à reconstituer de façon précise et fiable les concours financiers bénéficiant aux populations ou aux activités qui sont implantées dans les espaces ruraux. La plupart de ces dépenses ne mentionnent pas la localisation des bénéficiaires ; il a donc fallu les répartir forfaitairement, en utilisant des ratios de population ou de surface contingents à un espace rural dont les bornes sont contestées et évolutives, à partir d'une information statistique rapidement obsolète. Si cette approximation n'avait concerné qu'une proportion réduite des concours, elle eût été acceptable, mais elle s'est avérée dominante<sup>8</sup>, ce qui pose une réelle difficulté de méthode.

En même temps, et c'est l'intérêt de l'exercice, l'identification de ce problème renvoie à une question essentielle pour la définition de l'objet « politique rurale ». L'évaluation des seules dépenses d'intervention qui visent explicitement le milieu rural –ce que nous avons appelé les dépenses « identifiées »- circonscrit le champ au cœur de la politique spécifique à ce milieu ; l'extension aux dépenses « calculées », établie sur des ratios de structure, traduit la charge que génèrent les espaces ruraux dans les comptes des collectivités concernées. Dans le premier cas, la politique « rurale » est conçue comme action volontaire en direction d'une catégorie d'espaces particuliers où se posent des questions de développement qui méritent un traitement spécifique ; dans le second cas, la politique « rurale » résulte de la simple administration d'un espace qui, du fait de sa délimitation à partir de critère de densité et de distance, pose des problèmes de gestion des équipements et services publics locaux. Le niveau de réalisation de tels biens publics participe toutefois de l'effort des collectivités en direction des espaces ruraux, en améliorant les infrastructures du développement.

La méthode présentée se révèle par ailleurs lourde à mettre en œuvre. Outre le temps - et donc le coût - nécessaire à l'obtention et au dépouillement des comptes administratifs, avec le consentement et la mobilisation des services des collectivités que cela requiert, il faut tenir compte du coût de la saisie, du traitement et de l'interprétation de l'information de 120 collectivités locales. Aussi la méthode ne mérite-t-elle sans doute pas d'être généralisée annuellement à toutes les régions et départements. En revanche, une mise en œuvre périodique, calée sur le calendrier des procédures de planification contractuelle (CPER, politique structurelle européenne), peut permettre de construire un dispositif de suivi des niveaux de concours des collectivités territoriales à même d'éclairer les partenaires des différents échelons. D'un point de vue technique, il faudrait obtenir une homogénéisation des nomenclatures du compte administratif et du niveau de décontraction des données par les collectivités, tout en sachant que la nomenclature budgétaire, conçue à d'autres fins, restera toujours une source peu adaptée à l'appréciation des politiques. De plus, il importe de dépasser le caractère exclusivement quantitatif de l'approche présentée : les politiques des régions et départements doivent aussi être analysées quant à leur contenu pour tenter d'identifier les éventuelles

<sup>8</sup> En raison de l'importance du rural calculé à partir des ratios de surface et de population

stratégies de développement adoptées par les collectivités territoriales. Des travaux complémentaires sont à mener, sur le plan quantitatif et qualitatif pour mieux cerner leur théorie d'action, leurs modalités d'intervention, leur caractère classique ou éventuellement innovant.

Si l'on se situe au niveau de l'évolution générale des politiques publiques, le concept de milieu fragile, au titre duquel le «rural» est objet de sollicitudes particulières en raison de ses fragilités structurelles, cède la place aux approches « territoriales», plus positives. Elles visent en effet à identifier et mettre en valeur les ressources propres des différents périmètres qui composent le département ou la région, lesquels combinent des zones rurales et urbaines dans des ensembles complémentaires et solidaires du point de vue des perspectives de développement. Cela n'exonère pas les conseils régionaux et généraux de politiques spécifiques en faveur de leurs différents sous-ensembles territoriaux, mais les orientent sur la prise en compte de contextes locaux différenciés, moins par l'opposition ville-campagne que par la distribution spatiale des dotations en facteurs de développement. Ainsi, l'évolution en cours semble tendre à inscrire les politiques « rurales » dans des politiques « territoriales », qui visent la constitution d'ensembles territoriaux dotés d'une certaine cohérence au regard des problématiques de développement, sur lesquels pourront s'appuyer les politiques publiques, celles des régions et départements, mais aussi celles de l'État et des fonds structurels européens.



## BIBLIOGRAPHIE

Aubert F., Berriet-Sollic M., Guérim M., Daubard JP., 2001- *Inventaire des politiques locales de développement rural*. Dijon : UMR INRA-ENESAD ESR, Rapport au Commissariat Général au Plan et au Ministère de l'Agriculture/DERF, 104 p.

Aubert F., Charlot S., Gagné C., 2002, Quelle place pour les espaces ruraux dans les politiques de régulation de l'État ? *Économie et Humanisme*, n°362, pp. 34-37.

Blanc M., 1997, La ruralité : diversité des approches, *Économie Rurale*, n°242, pp. 5-12.

Daucé P., Le Boulrot B., 2000, *Inventaire des politiques nationales et européennes intervenant sur le milieu rural*, Rennes : ENSAR, Rapport à la DATAR et au Ministère de l'Agriculture/DERF, 87 p..

DATAR, 2001, *Territoires 2020*, Revue d'études et de prospective, n°3.

Leprince M., Guengant A., 2002, Interactions fiscales verticales et réactions des communes à la coopération intercommunale, *Revue Économique*, 53/3, pp. 525-535.

Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *A qui appartient l'espace rural ?*, Éditions de l'Aube.

Perrin D. (dir.), 2003, *Les politiques de développement rural*, CNE-CGP, rapport de l'instance d'évaluation.

Schmitt B., Perrier-Cornet P., 1998, *Les campagnes et leurs ville*, INSEE-INRA, Collection Contours et caractères.

Schmitt B., Perrier-Cornet P., 2002, *Actualisation du zonage en aires urbaines et de son complément rural*, Dijon : UMR INRA-ENESAD, rapport au Commissariat Général du Plan.

## ANNEXE 1

*Classement des aides non-agricoles aux espaces ruraux avec référence aux nomenclatures budgétaires*

	Mesure PDRN	Chapitres concernés par les concours « directs »	Chapitres concernés par les concours « affectés »
<b>3.1 Développement des Activités industrielles et artisanales</b>			
311 Aides aux entreprises pour l'investissement matériel			914
312 Aides aux entreprises pour les investissements immatériels			914
313 Encouragement aux actions collectives (clubs d'entreprises et organisation de filière, aides immobilières pour les zones d'activités et les bâtiments industriels, ...)		964	914
<b>3.2 Développement du tourisme rural</b>	s		
321 Aides à l'hébergement (gîtes ruraux, camping, hôtellerie rurale, villages de vacances,...)		912, 914	914
322 Valorisation du patrimoine, équipement et activités touristiques		900, 903, 909, 912, 914, 945, 961	910, 912, 914
323 Organisation des acteurs du tourisme, promotion		961	914, 961
<b>3.3 Soutien aux commerces et aux services privés</b>			
331 Aides directes aux entreprises (y compris au sein d'une procédure collective ATRAC*, OPARCA*, ...)		912, 914	
332 Actions collectives (Unions commerciales, ORAC*, OPARCA*,...)		964	
<b>3.4 Équipements et services publics</b>			
341 Services essentiels pour la population rurale (adduction d'eau, assainissement, électrification, voirie, communications, gestion des déchets, )	t, n	912	901, 912, 936, 942
342 Scolarité (primaire, secondaire sauf agricole) et formation		912	903, 912, 914, 943, 968
343 Autres		912, 914, 961	900, 912, 968
<b>3.5 Urbanisme et logement</b>	o, s, t		
351 Création ou amélioration de logements		914, 964	912, 914, 964
352 Rénovation et amélioration des villages (Amélioration du cadre de vie, urbanisme, protection du patrimoine bâti)		910, 912, 914	912, 914
<b>3.6 Préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine</b>			
361 Protection des ressources en eau, aménagement des cours et plans d'eau	q, t	909, 912, 913, 914, 962	913, 961, 968
362 Protection et gestion des espaces naturels (zones protégées, réserves)		903, 912, 961	
363 Autres actions environnementales		914, 945, 962	945, 962
<b>3.7 Action sociale, sanitaire et culturelle</b>			
371 Action sociale (y compris l'aide à l'insertion sociale)		961, 964	954, 955, 959, 964
372 Action sanitaire			904, 912, 914, 952, 953, 956
373 Action culturelle et sportive (bibliothèques, écoles de musiques, équipements sportifs)		914, 945	903, 912, 945
<b>3.8 Actions en faveur de l'emploi</b>			
391 Programmes territoriaux		907, 962	909, 961/4, 964
392 Autres actions non ventilables			907, 911, 961, 963
			900, 961

\* Action de transmission et Reprise de l'Artisanat et du Commerce ; Opération programmée d'Amélioration et de restructuration du Commerce et de l'Artisanat ; Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce.

## ANNEXE 2

*Contribution nette des collectivités étudiées aux espaces ruraux (année 2 000, en €)*

	<b>Aides agricoles</b>	<b>Aides rurales directes</b>	<b>Aides rurales calculées communes rurales</b>	<b>Aides rurales calculées espace à dominante rurale</b>	<b>Total aides rurales communes rurales</b>	<b>Total aides rurales espace à dominante rurale</b>
<b>Départements :</b>						
Ardèche	1 832 115	1 913 295	76 817 676	56 672 118	80 563 087	60 417 529
Aveyron	3 873 378	732 072	86 921 315	78 904 445	91 526 765	83 509 895
Côtes-d'Armor	8 390 143	5 317 474	100 826 413	89 391 253	114 534 027	103 098 870
Indre	1 527 801	2 327 248	55 184 098	52 821 611	59 039 147	56 676 660
Saône-et-Loire	6 352 336	6 474 923	88 244 973	66 100 350	101 072 232	78 927 609
<b>Régions :</b>						
Rhône-Alpes	51 055 869	11 960 759	184 173 408	118 598 458	247 190 036	181 615 086
Midi-Pyrénées	43 237 388	5 556 733	104 106 894	96 106 582	152 901 015	144 900 703
Bretagne	23 535 724	4 202 928	151 256 324	122 028 279	178 994 976	149 766 931
Centre	20 866 143	1 598 799	122 639 072	94 362 169	145 104 014	116 827 111
Bourgogne	22 002 550	269 004	41 387 898	31 432 574	63 659 452	53 462 028

## ANNEXE 3

**Répartition des dépenses des départements et régions par domaine d'intervention selon la définition du rural (en %, comptes administratifs 2000)**

*Dépenses des Départements en faveur des communes rurales*

Code	Domaine d'intervention	Ardèche	Aveyron	Côtes-d'Armor	Indre	Saône-et-Loire
<i>pm</i>	<i>Agriculture, forêt, IAA, enseignement agricole</i>	2,3	4,2	7,3	2,6	6,3
3.1	Industrie, artisanat	1	3,3	2,6	1,2	0,3
3.2	Tourisme rural	3	2,8	1,3	1,2	1,5
3.3	Commerce, services privés	ε	-	0,1	-	0,2
3.4	Équipements, services publics	69,3	57,9	50,1	65,1	62,2
3.5	Urbanisme et logement	1	0,4	0,4	0,8	1,4
3.6	Environnement	-	ε	0,4	0,3	1,7
3.7	Sanitaire, social, culturel	23,4	31,4	36,5	28,5	25,6
3.8	Emploi	-	-	1,3	0,3	0,7
3.9	Autres	ε	-	-	-	0,1
	Total	100	100	100	100	100

*Dépenses des Départements en faveur de l'espace à dominante rurale*

Code	Domaine d'intervention	Ardèche	Aveyron	Côtes-d'Armor	Indre	Saône-et-Loire
<i>pm</i>	<i>Agriculture, forêt, IAA, enseignement agricole</i>	3	4,6	8,1	2,7	8,1
3.1	Industrie, artisanat	1,1	3,3	2,5	1,3	0,4
3.2	Tourisme rural	3,5	2,8	2,3	1,5	1,9
3.3	Commerce, services privés	ε	-	0,1	-	0,3
3.4	Équipements, services publics	69,3	57,5	49,3	59,1	58
3.5	Urbanisme et logement	1,2	0,4	0,3	0,9	1,5
3.6	Environnement	ε	0,1	0,4	0,5	2
3.7	Sanitaire, social, culturel	21,8	31,3	35,7	33,6	27,1
3.8	Emploi	-	-	1,3	0,4	0,7
3.9	Autres	0,1	-	-	-	ε
	Total	100	100	100	100	100

*Dépenses des Régions en faveur des communes rurales*

Code	Domaine d'intervention	Rhône-Alpes	Midi-Pyrénées	Bretagne	Centre	Bourgogne
<i>pm</i>	<i>Agriculture, forêt, IAA, enseignement agricole</i>	20,7	28,4	13	14,3	34,1
3.1	Industrie, artisanat	6,5	3,3	11,8	4,1	7,6
3.2	Tourisme rural	2,3	3,1	3,2	1,8	-
3.3	Commerce, services privés	0,2	0,2	-	-	-
3.4	Équipements, services publics	58,4	54,9	55,2	68,3	45,4
3.5	Urbanisme et logement	1	1,8	0,5	2,8	2
3.6	Environnement	2,8	1,9	0,9	1,8	4,5
3.7	Sanitaire, social, culturel	3,3	4,4	5,5	4,1	6,4
3.8	Emploi	-	-	ε	1	-
3.9	Autres	4,8	2	9,9	1,8	-
	Total	100	100	100	100	100

*Dépenses des Régions en faveur de l'espace à dominante rurale*

Code	Domaine d'intervention	Rhône-Alpes	Midi-Pyrénées	Bretagne	Centre	Bourgogne
<i>pm</i>	<i>Agriculture, forêt, IAA, enseignement agricole</i>	28,1	29,9	15,7	17,9	40,3
3.1	Industrie, artisanat	5,5	3,3	11,3	4,1	6,9
3.2	Tourisme rural	3	3,6	4,7	2,3	-
3.3	Commerce, services privés	0,2	0,2	-	-	-
3.4	Équipements, services publics	50,6	52,9	52,4	64,4	40,3
3.5	Urbanisme et logement	0,8	1,8	0,5	2,8	1,8
3.6	Environnement	2,5	1,8	1	2	4,8
3.7	Sanitaire, social, culturel	2,8	2,1	5,2	4	5,9
3.8	Emploi	-	-	ε	1,5	-
3.9	Autres	6,5	2,1	9,2	1,5	-
	Total	100	100	100	100	100

**ANNEXE 4**

*Niveau de dépenses des départements et régions en faveur du rural selon la définition du milieu rural (données 2000, en € et %)*

Définition du rural Collectivité étudiée	Dépenses rurales par habitant		Part des dépenses rurales dans l'ensemble des dépenses	
	Communes rurales	Communes de l'espace à dominante rurale (définition ZAU)	Communes rurales	Communes de l'espace à dominante rurale
<b>Départements</b>				
Ardèche	589 €	627 €	42.2 %	31.7 %
Aveyron	654	637	45.5	41.5
Côtes-d'Armor	458	469	36.7	33
Indre	663	480	45.5	43.7
Saône et Loire	455	431	34	26.5
<b>Régions</b>				
Rhône-Alpes	185 €	247 €	19.9 %	14.6 %
Midi-Pyrénées	168	176	32.1	30.4
Bretagne	173	157	32.6	27.2
Centre	174	173	26.6	21.4
Bourgogne	93	101	21.2	17.8

Source : comptes administratifs

## NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES – NUMÉROS PARUS

---

### N°1 – Avril 1996 (épuisé)

- Évaluation des politiques publiques.
- Théorie économique et réforme de la PAC.
- Dépenses agricoles de l'Union européenne.
- Évolution récente des concours publics à l'agriculture française.
- 1991-1994 : embellie pour les exploitations de grandes cultures.

### N°2 – Septembre 1996

- PAC et transferts à l'agriculture en Europe.
- Évolution du financement communautaire des marchés.

### N°3 – Février 1997 (épuisé)

- Évaluation économique des politiques agricoles.
- Les concours publics à l'agriculture américaine.
- Les aides des collectivités locales à l'agriculture.

### N°4 – Juillet 1997

- Québec: les limites d'une politique agricole.
- L'évolution des exploitations agricoles françaises de 1991 à 1995. Une analyse à partir des résultats du RICA.

### N°5 – Septembre 1997

- L'évolution de la politique agricole allemande.
- L'agriculture des pays membres de l'Union européenne à la veille de la réforme de la PAC.

### N°6 – Janvier 1998

- L'adaptation de la politique agricole espagnole à la réforme de la PAC.
- L'adaptation de la politique agricole britannique à la réforme de la PAC.

### N°7 – Mai 1998

- Analyse des conséquences des propositions SANTER sur l'agriculture des pays membres de l'Union européenne.
- Les conséquences des propositions SANTER sur le revenu des agriculteurs français.
- Les conséquences des propositions SANTER sur l'offre de produits agricoles en France.

### N°8 – Septembre 1998

- Quels rendements demain ? Perspectives d'évolution des rendements des grandes cultures.
- Les politiques nationales d'adaptation à la réforme de la PAC.

**N°9 – Mars 1999**

- Échanges et compétitivité des principaux produits agricoles polonais.
- Les programmes d'aide alimentaire intérieure aux États-Unis.

**N°10 – Octobre 1999**

- Interprétation économique du découplage des aides en agriculture.
- La dépenses publique agricole en longue période.
- Une application du modèle MEGAAF : analyse d'une modification des soutiens à l'agriculture.

**N°11 – Avril 2000**

- Internet et les téléservices en agriculture et dans l'agro-alimentaire.
- Agenda 2000 : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française.

**N°12 – Octobre 2000**

- La mise en œuvre de l'accord de Marrakech : le volet accès au marché.
- Dynamique des exploitations céréalières et concours publics à l'agriculture au Canada.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : performances comparées.

**N°13 – Mars 2001**

- Les structures et politiques agricoles des PECO sous fortes contraintes sociales et budgétaires : quelles transitions vers l'intégration européenne ?
- L'Inde dans le commerce agricole international. Conditions et bilan de mise en œuvre des accords de Marrakech.
- La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants. Une analyse pour l'Union européenne.
- L'accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Première partie.

**N°14 – Septembre 2001**

- Garanties et soutiens publics aux crédits à l'exportation des produits agricoles aux États-Unis.
- Les programmes publics de garantie de crédits dans l'Union européenne.
- Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles.
- L'accord sur l'agriculture du Cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Deuxième partie

**N° 15 – Février 2002**

- Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000).
- Échanges agricoles UE-ACP : vers une exacerbation de la concurrence entre agricultures ?
- La fiscalité agricole aux États-Unis : fonctionnement et enjeux politiques.



**N° 16 – avril 2002**

- Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations de «grandes cultures».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages ovins et caprins.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages «bovins viande».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers.

**N° 17 – décembre 2002**

- L'évolution du secteur porcin européen : enjeux techniques, politiques, de marché et de société.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : comparaisons des performances économiques et enjeux politiques.
- L'impact de scénarios de modification de la PAC sur les élevages bovins allaitants en zone intermédiaire. Cas de l'Indre.
- Stratégies d'adaptation de l'agriculture en zones intermédiaires. Étude de cas dans le département de l'Indre.
- Analyse de scénarios de politique agricole pour des régions céréalières intermédiaires.

**N° 18 – avril 2003**

- Le Réseau d'information comptable agricole (RICA). Un outil unique de connaissance des agricultures européennes.
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées en production laitière.
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations de "grandes cultures".
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées "bovins viande".
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations à orientation "granivores".

**N° 19 – décembre 2003**

- Estimation des coûts de production des principaux produits agricoles à partir du RICA
- Simulations de découplage des aides à l'aide du modèle MAGALI
- La filière laitière française face à la libéralisation des échanges. Simulation d'impacts à partir du modèle MEGAAF
- Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres. Illustration à partir du modèle ID3 de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés

**Notes et Études Économiques**  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES  
**Direction des Affaires Financières**

***Renseignements :***

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09  
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

***Diffusion :***

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques  
Bureau des ventes – BP 88  
31326 – Castanet Tolosan cedex

***Vente au numéro :***

mel : [agreste-ventes@agriculture.gouv.fr](mailto:agreste-ventes@agriculture.gouv.fr)  
fax : 05.61.28.83.66

***Abonnement :***

tél. : 05.61.28.83.05

**Prix : 9,91 €**